HAUTE AUTORITÉ
POUR LA **TRANSPARENCE**
DE LA **VIE PUBLIQUE**

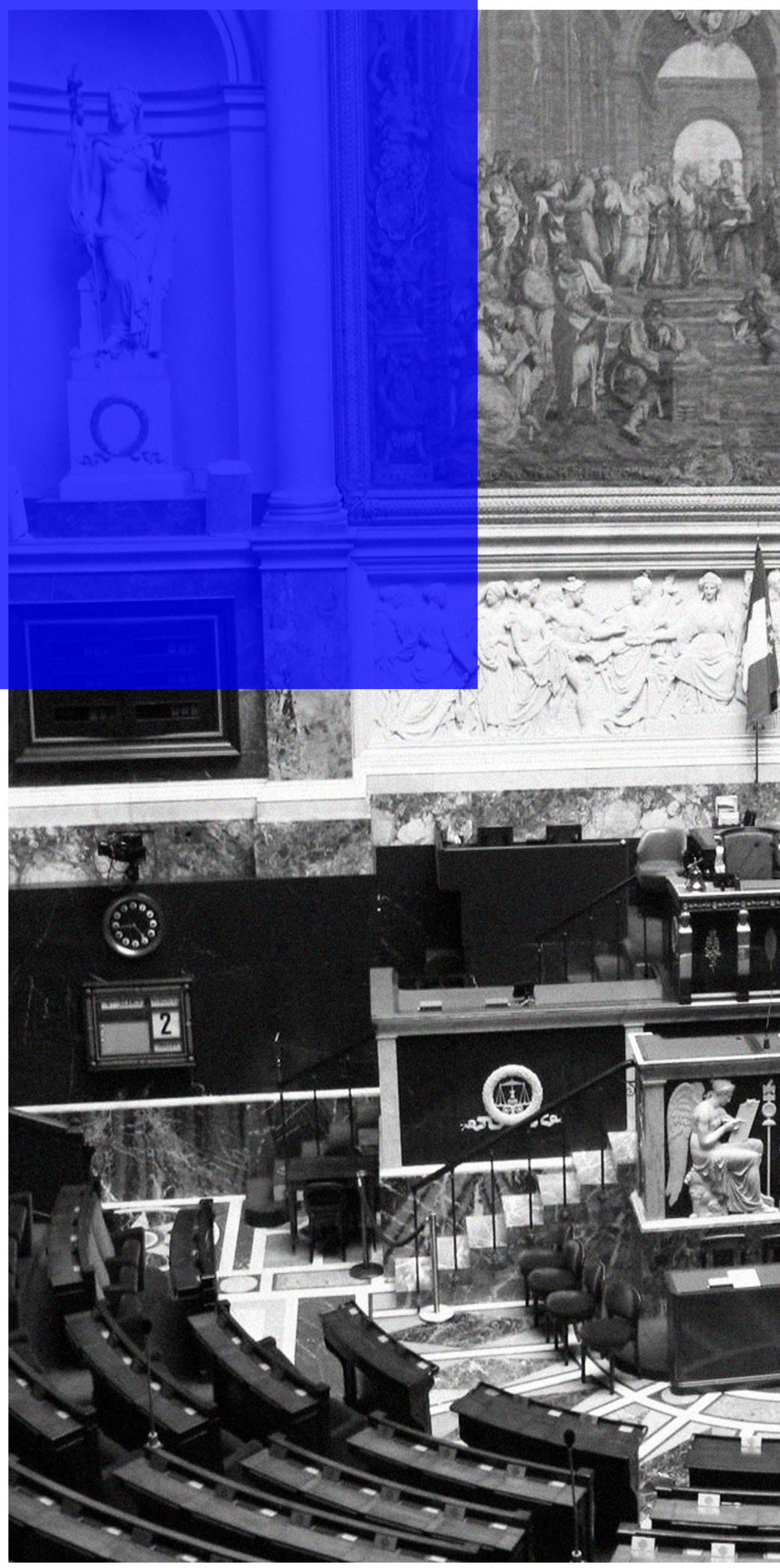

Les activités professionnelles des députés de la XV ème Législature

Contribution à la feuille de route « *Suspension et reprise de la carrière professionnelle des députés* » du groupe de travail de l'Assemblée nationale sur le statut des députés

Mai 2018

Note méthodologique

Par courrier en date du 27 mars 2018, le Président de l'Assemblée nationale a sollicité la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique afin qu'elle adresse au groupe de travail sur le statut des députés chargé de formuler des propositions sur le thème « *suspension et reprise de la carrière professionnelle des députés* » des « *éléments d'informations agrégés* » sur « *les activités exercées par les députés avant le début de leur mandat, pendant leur mandat et après la fin de leur mandat* ».

Cette contribution doit être appréhendée en tenant compte du délai contraint imparti à la Haute Autorité et des limites en termes de disponibilité de données propres à la situation des députés. Des enrichissement pourraient être envisagés dans le cadre d'une étude approfondie.

La Haute Autorité collecte des informations sur les activités professionnelles exercées par les députés avant le début de leur mandat et pendant leur mandat au moyen des déclarations d'intérêts et d'activités que les députés doivent lui adresser au début de leur mandat et, le cas échéant, au cours de celui-ci en cas de modification substantielle des intérêts. Elle ne dispose par contre d'aucune donnée sur les activités exercées par ces députés après leur mandat.

La Haute Autorité rend publiques ces déclarations et les données qu'elles contiennent sur son site internet en open data afin de permettre leur exploitation ou leur réutilisation par tout citoyen ou toute institution. Elle en vérifie le contenu afin de s'assurer uniquement de l'absence d'omission d'une partie substantielle des intérêts, le contrôle des incompatibilités étant effectué par le bureau de l'Assemblée nationale et la prévention des conflits d'intérêts par le déontologue.

> Cette note vise à décrire les sources utilisées et les traitements réalisés en vue de produire une analyse statistique sur les activités professionnelles des députés de la XV^{ème} législature.

I. Les sources utilisées

1. Des statistiques élaborées sur la base des déclarations d'intérêts et d'activités

Les statistiques ont été élaborées sur la base des **déclarations d'intérêts et d'activités de 570 députés de la XV^ème^ législature** accessibles en ligne sur le site internet de la Haute Autorité (www.hatvp.fr) **à la date du 9 avril 2018**[1].Le cas échéant, les déclarations modificatives plus récentes ont remplacé les déclarations initiales afin de disposer de l'image la plus fidèle possible des activités des députés.

1. Le lot exploité ne comprend pas les déclarations d'intérêts et d'activités de 7 députés, non publiées à la date du 9 avril 2018 (cas d'élection législative partielle ou remplacement d'un député par son suppléant).

2. Une analyse circonscrite aux trois premières rubriques de la déclaration d'intérêts et d'activités

L'analyse se concentre sur les trois premières rubriques de la déclaration d'intérêts et d'activités[2] qui contiennent les informations relatives aux activités professionnelles des députés :

2. Pour plus d'informations, consulter le guide du déclarant (avril 2018) sur : http://bit.ly/2Im1nZ5

> **Rubrique n° 1 : « Activités professionnelles exercées durant les cinq dernières années »**

Cette rubrique porte sur les activités exercées au jour de l'élection et dans les cinq années précédentes. Les fonctions ministérielles sont assimilées à des activités professionnelles et doivent donc figurer dans cette rubrique. En revanche, les mandats et fonctions électifs ne figurent pas dans cette rubrique. Les activités de consultant ne doivent être mentionnées que dans la rubrique n° 2. Il est précisé dans cette rubrique si le député envisage de conserver les activités déclarées.

> **Rubrique n° 2 : « Activités de consultant exercées durant les cinq dernières années »**

Cette rubrique porte sur les activités de consultant exercées au jour de l'élection et dans les cinq années précédentes. Les activités de consultant doivent être déclarées dans cette rubrique quel que soit le statut sous lequel elles sont exercées (salarié d'une société de conseil, auto-entrepreneur…). Les activités de consultant qui ont été exercées à titre bénévole doivent également être mentionnées. Il est précisé dans cette rubrique si le député envisage de conserver les activités déclarées.

Dans le cadre de la présente analyse, sont entendues comme des activités professionnelles les informations contenues dans les rubriques n° 1 et n° 2.

> **Rubrique n° 3 : « Participations à des organes dirigeants durant les cinq dernières années »**

Cette rubrique porte sur les participations exercées au jour de l'élection dans les cinq années précédentes. Toutes les fonctions dirigeantes, qu'elles aient donné lieu ou non à rémunération, doivent être mentionnées. Les structures concernées sont notamment les suivantes :

- organismes publics : établissements publics, groupements d'intérêt public ;
- organismes privés : associations, sociétés, partis politiques, fondations…

Pour une société, s'entendent notamment comme participation aux organes dirigeants les fonctions de membre ou de président du conseil d'administration, de président et de membre du directoire, de membre ou de président du conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général délégué ou gérant. Il est précisé dans cette rubrique si le député envisage de conserver les participations déclarées.

3. Des données en partie « retraitées » afin d'améliorer l'exactitude des informations exploitées

De façon générale, les données de recherche ont été analysées telles qu'elles ont été déclarées par les députés.

Toutefois, le téléservice ADEL offrant une importante latitude aux déclarants pour remplir les informations demandées, plusieurs incohérences ou variables redondantes ont été identifiées au moment de l'exploitation des données. Ces aspects déficients ont fait l'objet d'un retraitement par la Haute Autorité.

> Suppression des doublons

L'exploitation des données a permis d'identifier une dizaine de cas dans lesquels une même activité professionnelle était déclarée à plusieurs reprises – pour des périodes différentes –, biaisant ainsi le calcul du nombre total d'activités professionnelles déclarées. Ces cas ont fait l'objet d'un retraitement qui a consisté à supprimer les doublons.

> Suppression des fonctions et mandats électifs mentionnés comme des activités professionnelles

Quelques rares cas ont pu être identifiés dans lesquels les fonctions et mandats électifs étaient mentionnés dans les rubriques n° 1 et n° 2 de la déclaration au lieu d'être indiqués dans la rubrique prévue à cet effet (rubrique n° 7). Pour ces cas, les fonctions et mandats électifs déclarés ont été supprimés.

> Suppression des participations aux organes dirigeants d'organismes publics

Dans le cadre de la présente analyse, les fonctions dirigeantes exercées au titre d'un mandat politique ou comme représentant de l'État ou d'une collectivité locale n'ont pas été prises en compte. En effet, celles-ci découlant de fonctions ou mandats électifs, elles ne constituent pas une activité professionnelle au sens des rubriques n° 1 et n° 2 de la déclaration d'intérêts et d'activités.

II . L'enrichissement des données

Prises isolément, les données issues des déclarations d'intérêts et d'activités ne permettent de disposer que d'une liste d'activités. Il importait dès lors de les croiser avec d'autres bases de données afin d'identifier des corrélations significatives.

Compte tenu des difficultés d'exploitation liées à la saisie en texte libre des informations contenues dans les déclarations, l'enrichissement des données a été effectué manuellement et les données qualifiées qui en résultent peuvent présenter des erreurs d'appréciation.

1. La répartition des députés selon leur statut (primo-députés/sortants/anciens)

L'Assemblée nationale a établi, à l'issue des élections des 11 et 18 juin 2017, une liste des députés élus, répartis selon leur statut. Cette liste, accessible sur son site internet[3], n'a toutefois pas été mise à jour depuis.

3. http://bit.ly/2GnBDp2

Aussi, le statut de plusieurs députés élus après le 18 juin 2017 (cas d'élection législative partielle ou remplacement d'un député par son suppléant) a dû être défini par la Haute Autorité, sur la base des informations recueillies sur le site personnel des députés concernés ou grâce à des recherches complémentaires.

2. La répartition des activités selon le secteur public/privé

Les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 ont contribué à un large renouvellement de l'Assemblée. Ce mouvement s'est notamment illustré par un nombre important de primo-députés issus du secteur privé comme l'ont relaté de nombreux articles de presse[4]. Il importait dès lors d'inclure cette variable dans l'analyse statistique afin de mettre en regard les activités déclarées et le secteur dont elles relèvent.

4. http://bit.ly/2IqA3ZK
https://lemde.fr/2wHfYsq

Cette répartition selon le secteur d'activités a été réalisée grâce à la description de l'activité exercée et sur la base des informations relatives à l'employeur (rubrique n° 1 et n° 2).

3. La répartition des activités selon le domaine d'activités

La nomenclature d'activités française (NAF) est une « *nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale*[5] ». Dans le cadre de la présente analyse, elle a été utilisée afin de d'identifier les domaines d'activités les plus représentés chez les députés.

5. http://bit.ly/2KuWauy

La classification des activités a pu être réalisée à partir du croisement des données issues des déclarations (identité de l'employeur et description de l'activité professionnelle) avec celles des bases de données sur les entreprises (Sirène, Societe.com). Ces croisements ont permis d'isoler un « code NAF » correspondant à une section de la nomenclature[6] (ex : le code 69.10Z correspond à la sous-classe « Activités juridiques » appartenant à la section « Activités spécialisées, scientifiques et techniques »).

6. Cf. annexe pour la description des sections de la nomenclature

Données générales

570 déclarations d'intérêts et d'activités analysées dont :

61% de déclarations initiales

39% de déclarations modificatives

570 députés[7] concernés dont :

73% de primo-députés

25% de députés sortants

2% d'anciens députés

Répartition par sexe :

61% d'hommes

39% de femmes

Moyenne d'âge : **50 ans**

7. Le lot exploité ne comprend pas les déclarations d'intérêts et d'activités de 7 députés, non publiées à la date du 9 avril 2018 (cas d'élection législative partielle ou remplacement d'un député par son suppléant).

I . Le passé professionnel des députés de la XV^{ème} législature

1. Les activités professionnelles

> **Plus de trois quarts** des députés déclarent une ou plusieurs activités professionnelles au cours des 5 dernières années.

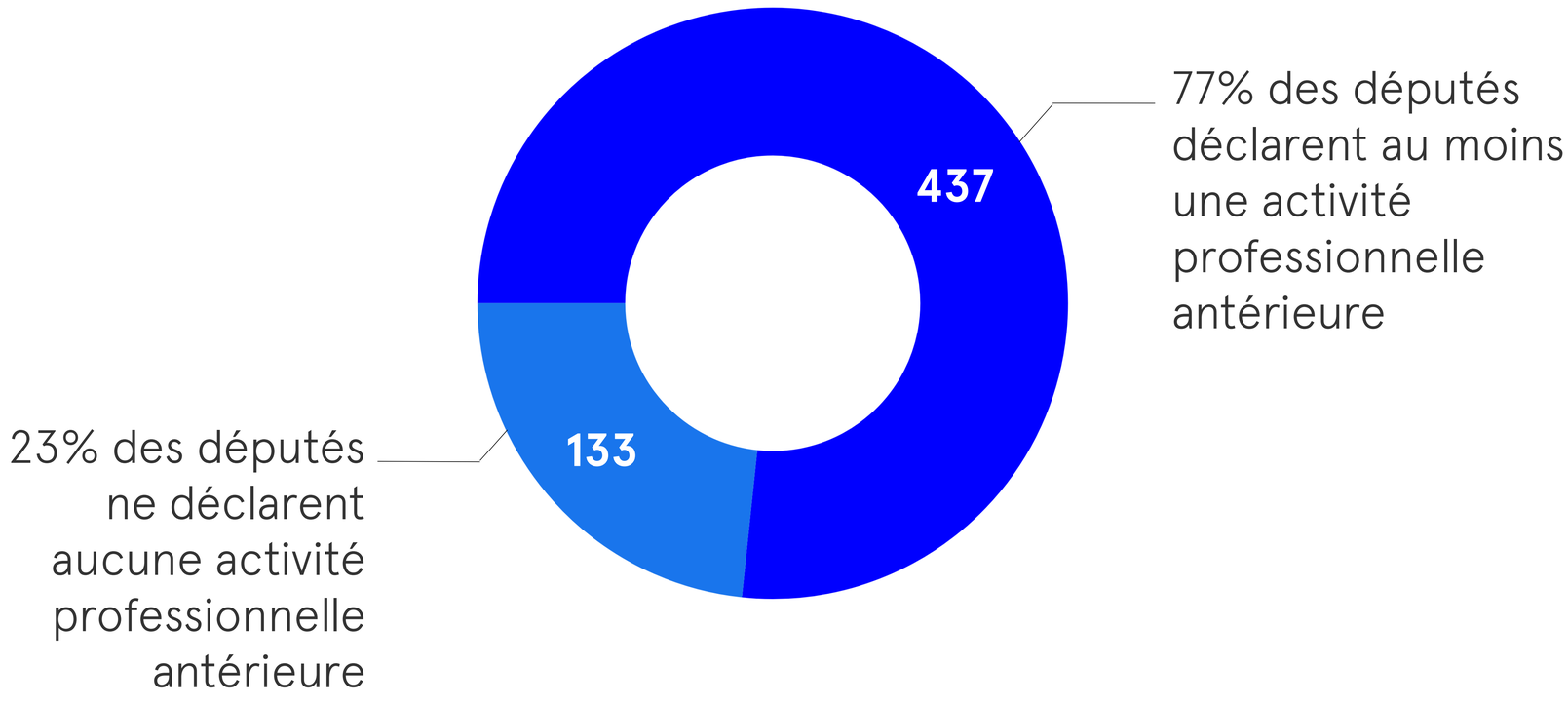

> Parmi les 133 députés qui ne déclarent aucune activité professionnelle antérieure, **71% sont des députés sortants.**

> Les 437 autres députés déclarent en moyenne **1,6 activité.**

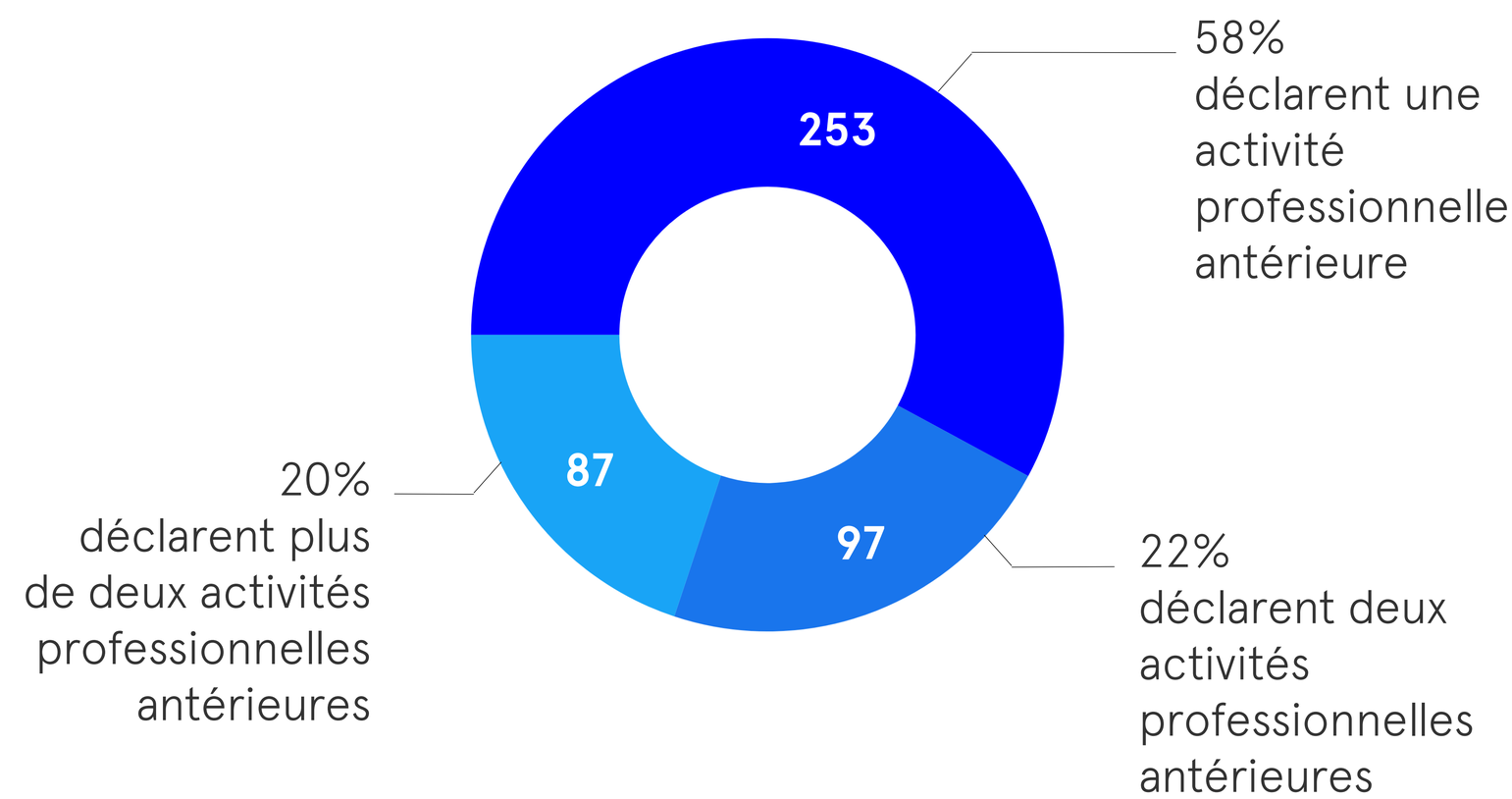

> **Près des deux tiers** des activités professionnelles antérieures déclarées étaient exercées dans le secteur privé.

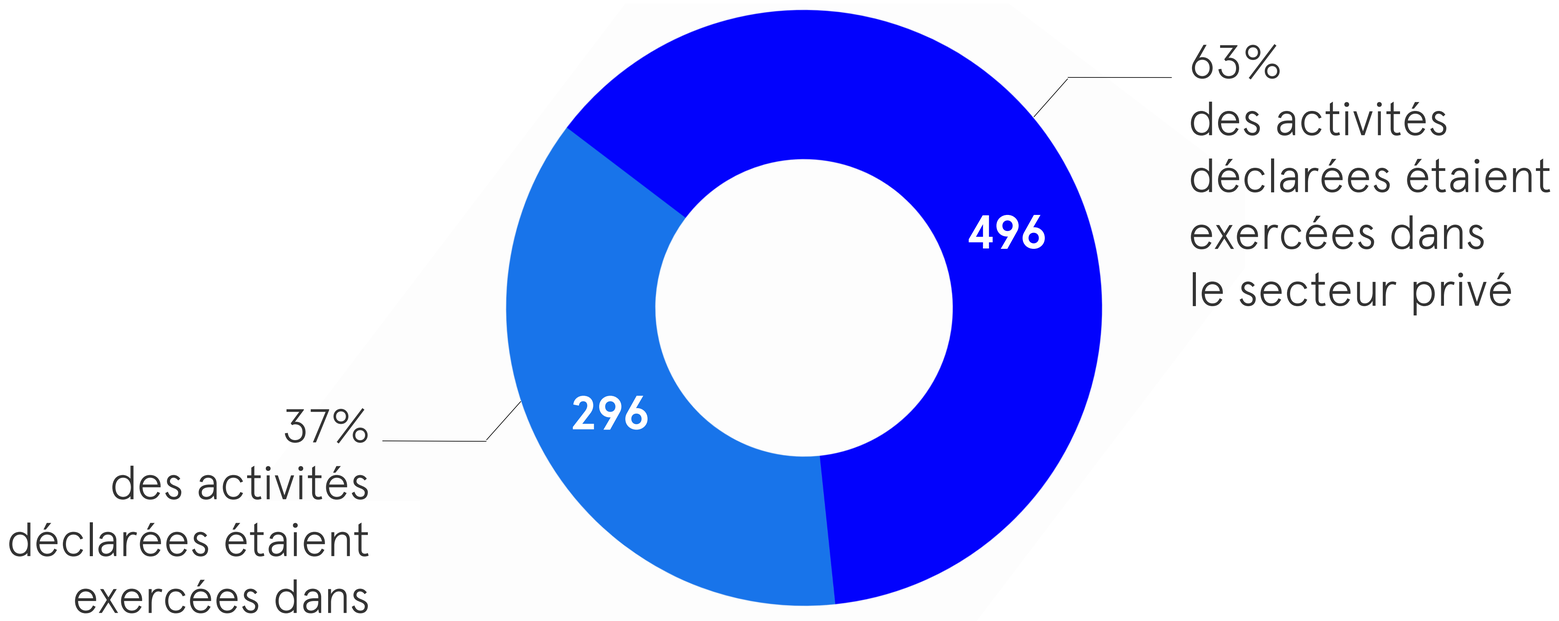

> 20% des activités professionnelles antérieures déclarées par les députés étaient exercées dans l'administration publique[8] . **Les activités spécialisées, scientifiques et techniques (essentiellement les activités juridiques et de conseil) représentent 19% des activités antérieures déclarées** et l'enseignement 14%.

8. Au sens de la nomenclature d'activités française (cf. annexe).

Répartition des activités déclarées
selon la nomenclature d'activités fançaise (NAF)

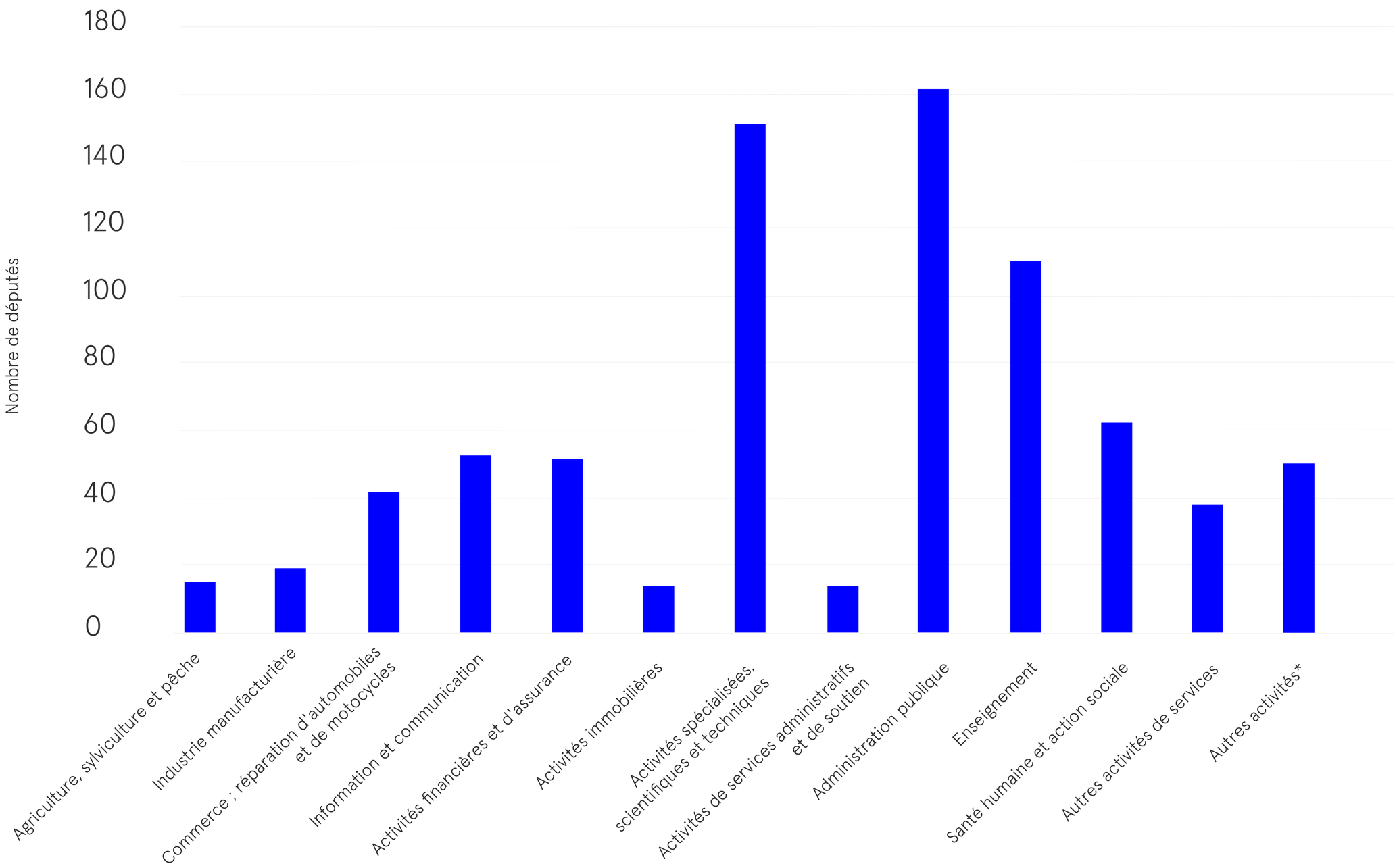

* Autres activités : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (1%) ; Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution (1%) ; Construction (1%) ; Transports et entreposage (1%) ; Hébergement et restauration (1%) ; Arts, spectacles et activités récréatives (1%).

2. Les activités de consultant

> **15% des députés déclarent une ou plusieurs activités de consultant** sur les 5 dernières années.

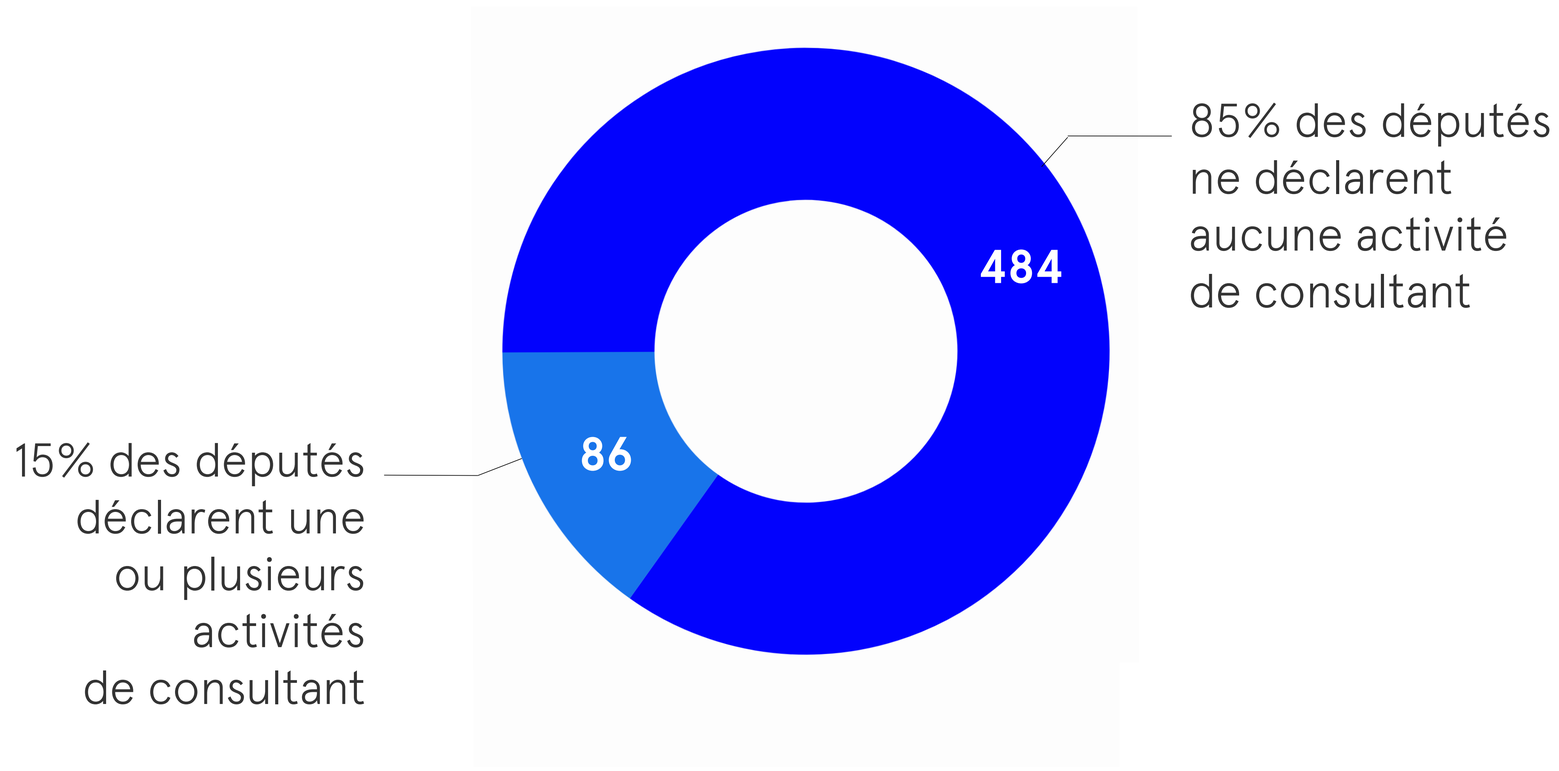

> Ils déclarent en moyenne **1,3 activité de consultant.**

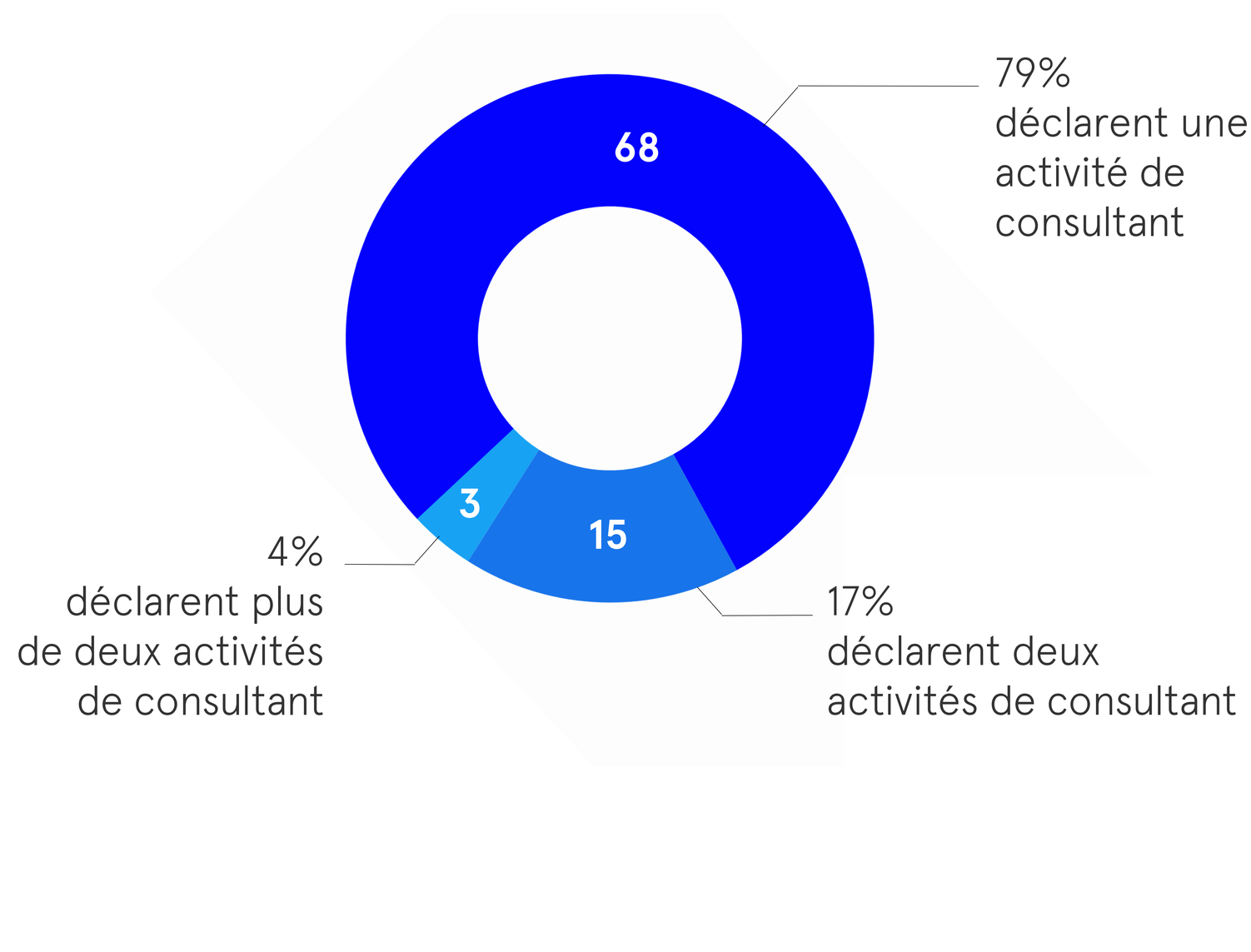

Répartition des activités de conseil déclarées selon la nomenclature d'activités française (NAF)

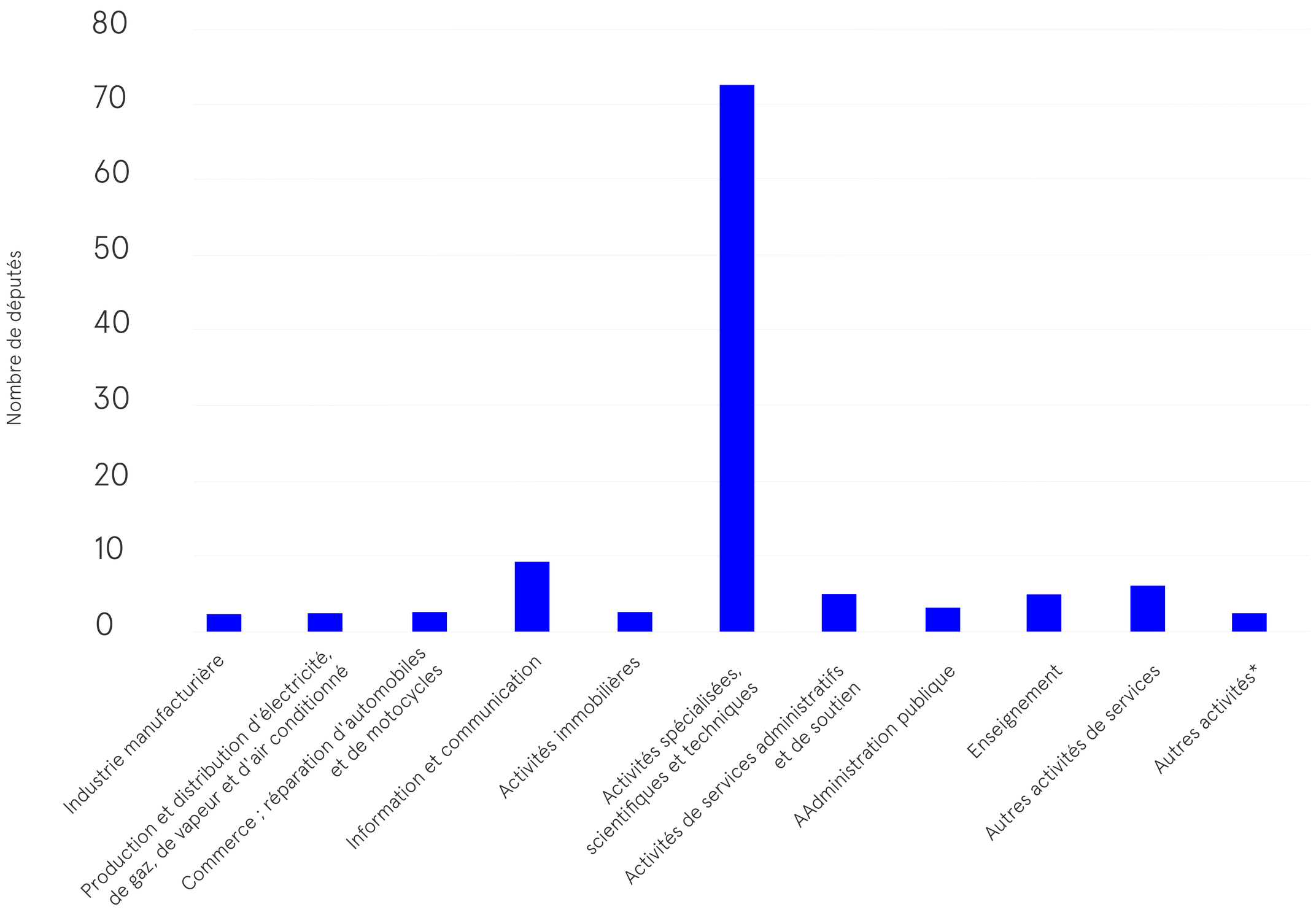

* Autres activités : Activités financières et d'assurance (1%) ; Arts, spectacles et activités récréatives (1%)

3. Les participations aux organes dirigeants

> **Une majorité de députés ne déclare** aucune participation aux organes dirigeants d'un organisme privé ou d'une société.

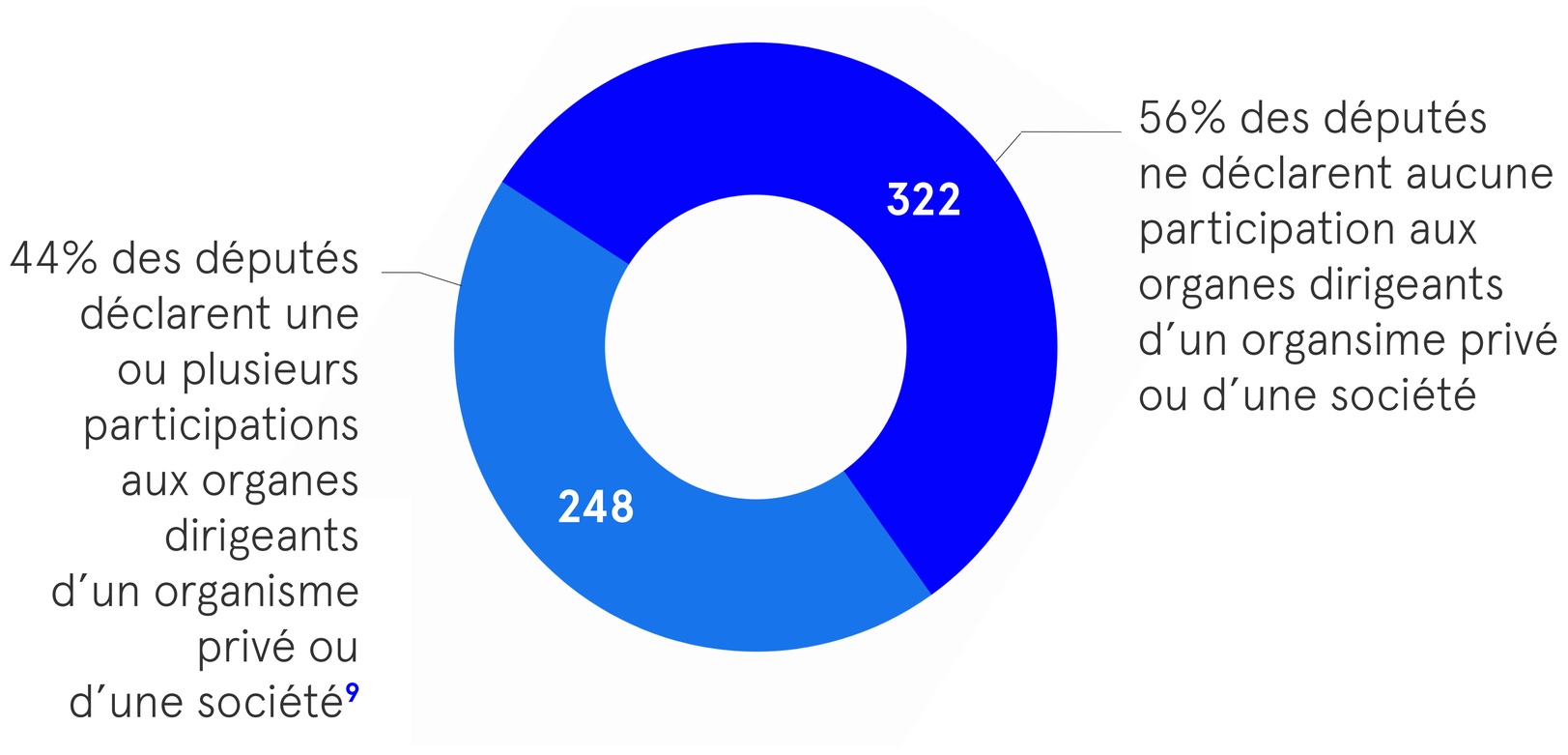

9. Dont 25 députés qui déclarent uniquement des participations au sein des organes dirigeants d'une société d'économie mixte (SEM).

> Les députés qui déclarent une ou plusieurs participations, déclarent en moyenne **2,2 participations** aux organes dirigeants d'un organsime privé ou d'une société.

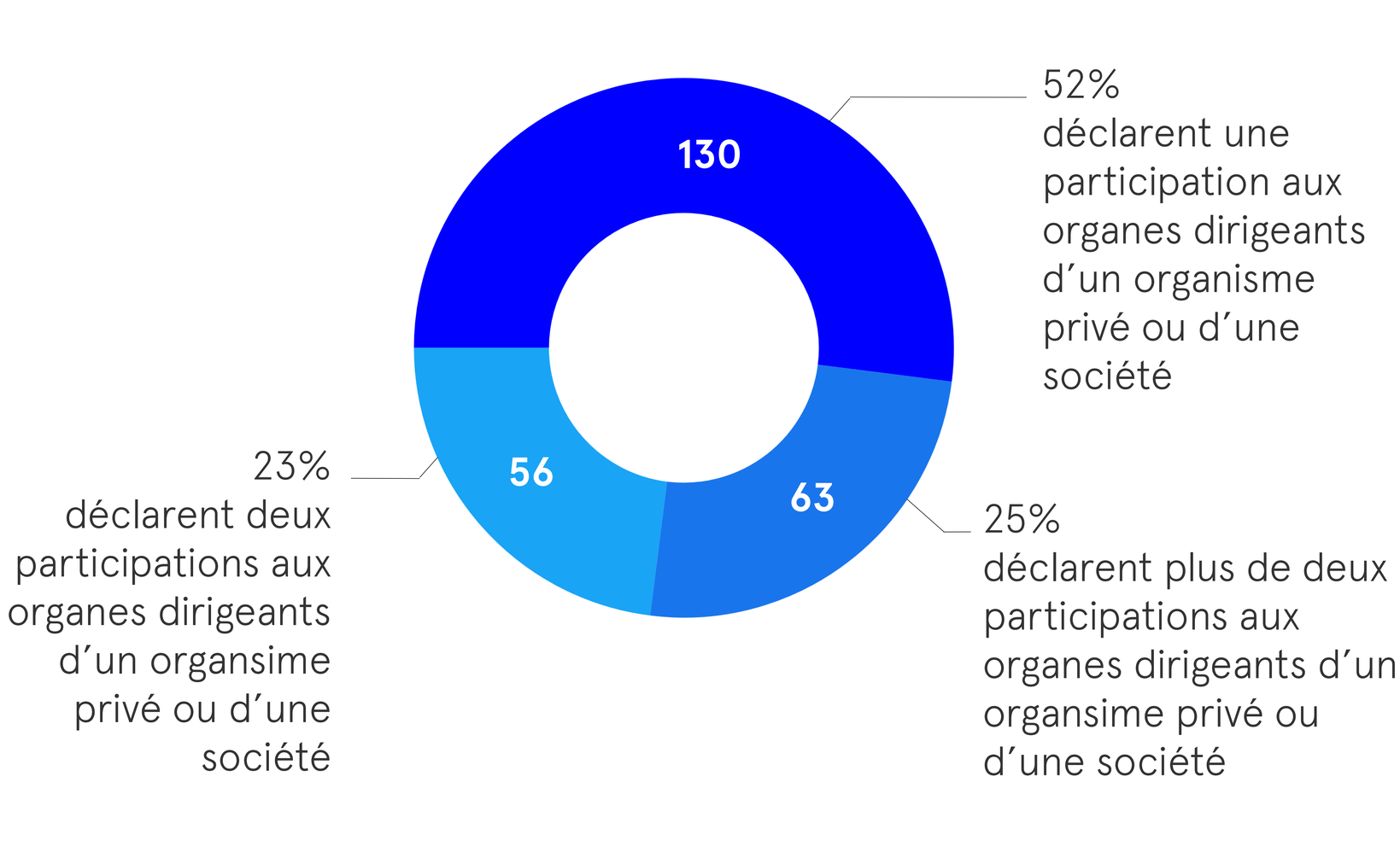

II . Les activités conservées par les députés

1. Les activités professionnelles

> **Un cinquième des députés** déclarent conserver au moins une activité professionnelle.

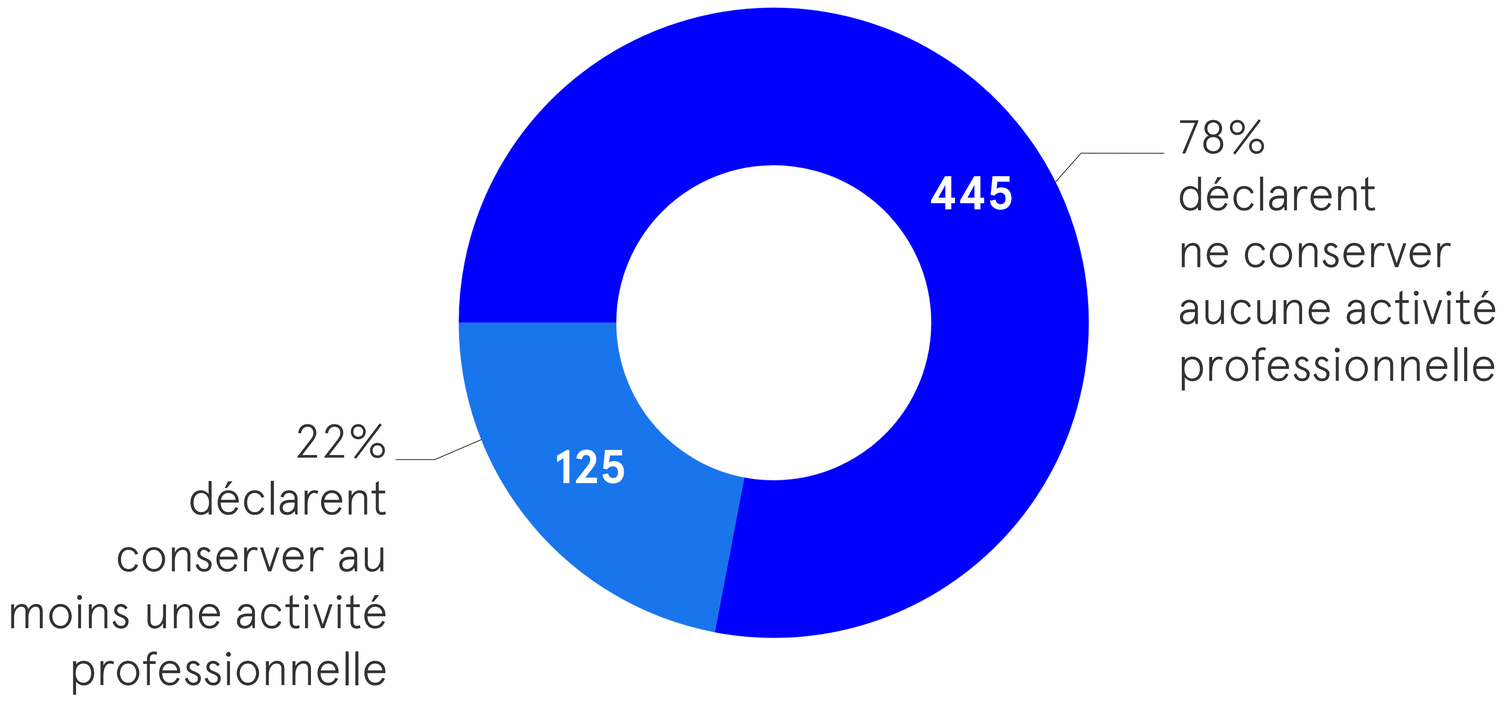

> **72% des députés** déclarant conserver au moins une activité professionnelle sont des primo-députés.

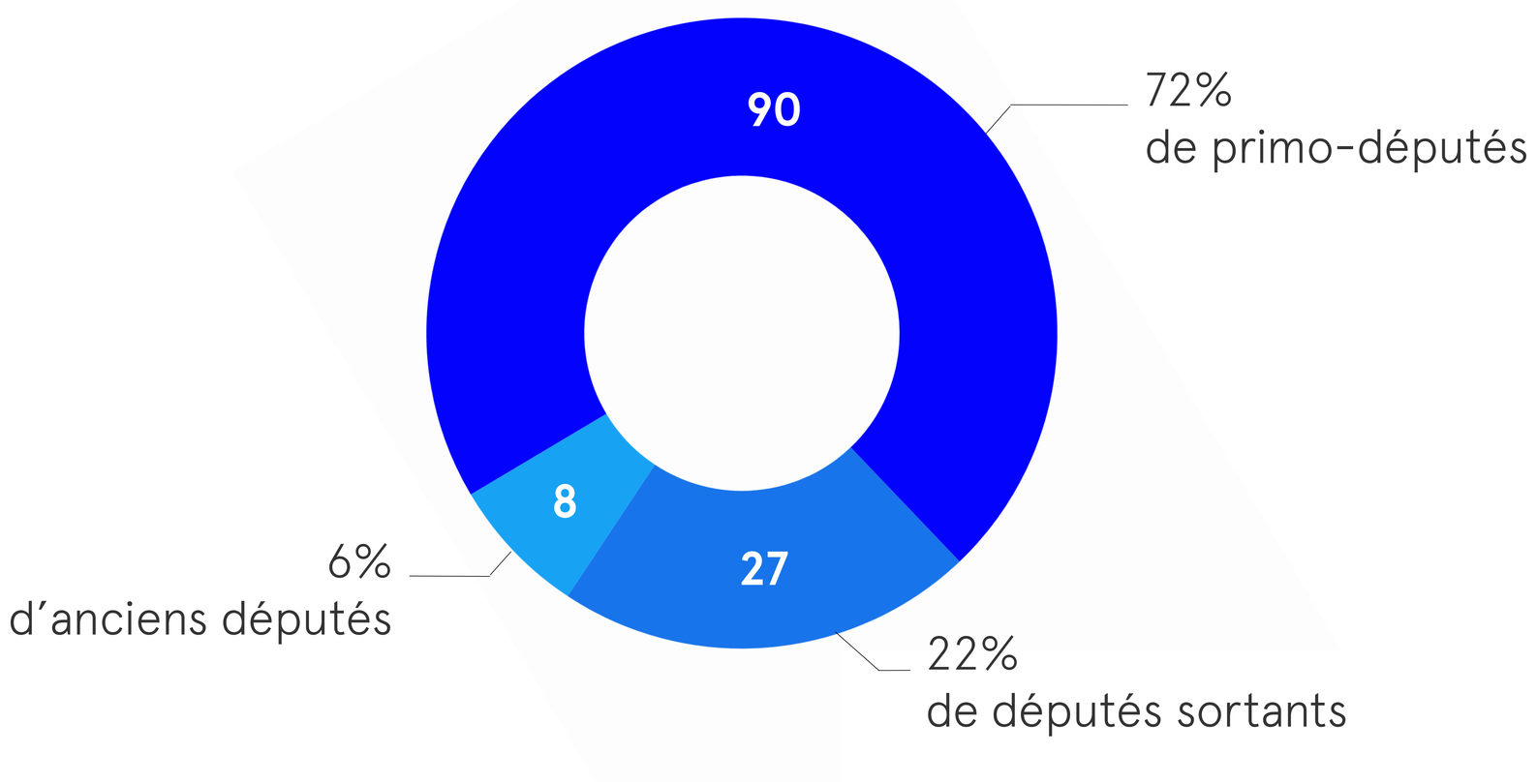

> **77% des députés** déclarant conserver au moins une activité professionnelle sont des hommes.

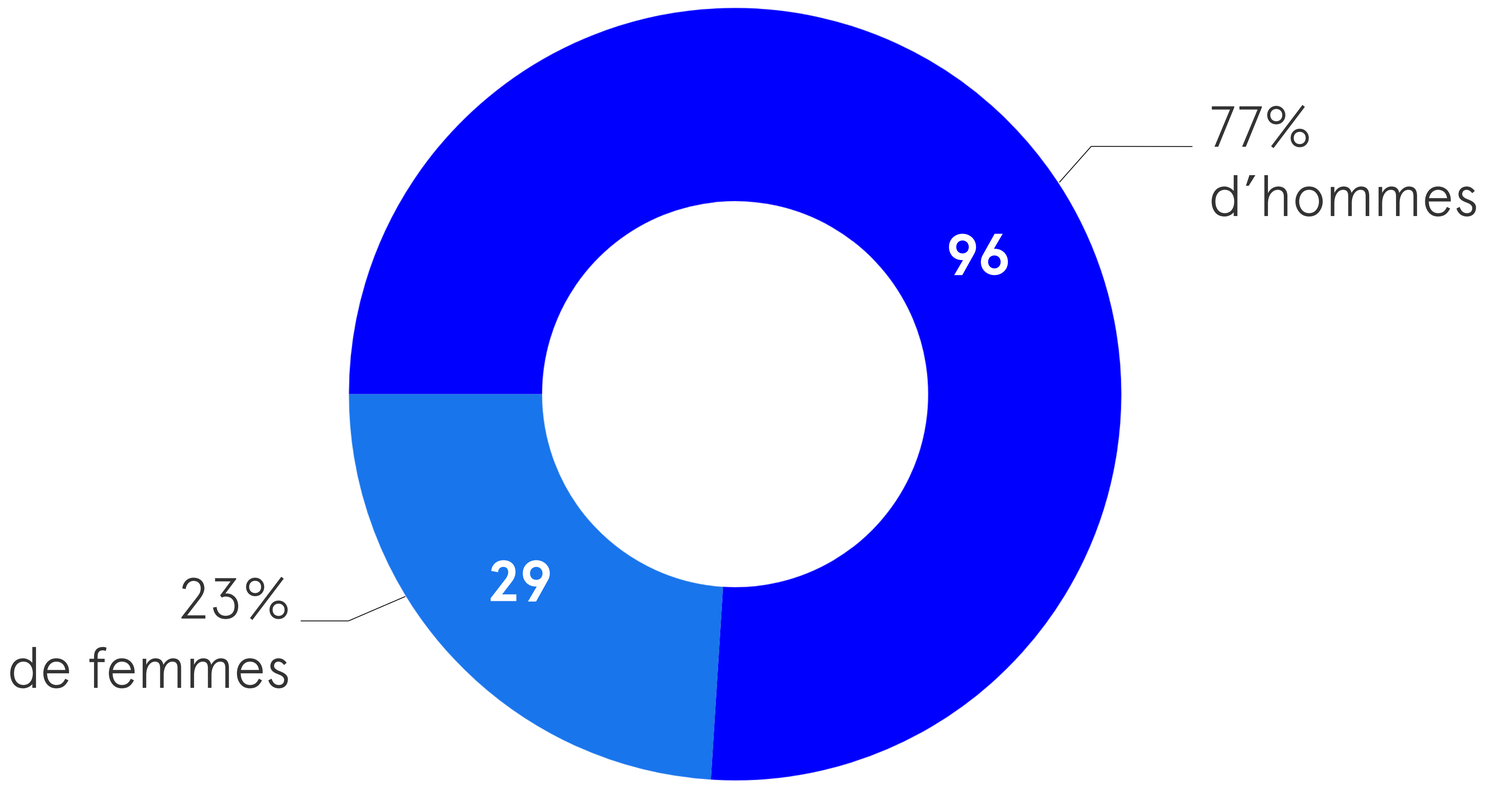

> La moyenne d'âge des députés déclarant conserver au moins une activité professionnelle est de **51 ans.**

> Les **activités spécialisées, scientifiques et techniques – essentiellement le conseil – sont les plus conservées (25%).** Viennent ensuite les activités relevant du domaine de la santé (17%) et de l'enseignement (15%).

Répartition des activités conservées selon la nomenclature d'activités française (NAF)

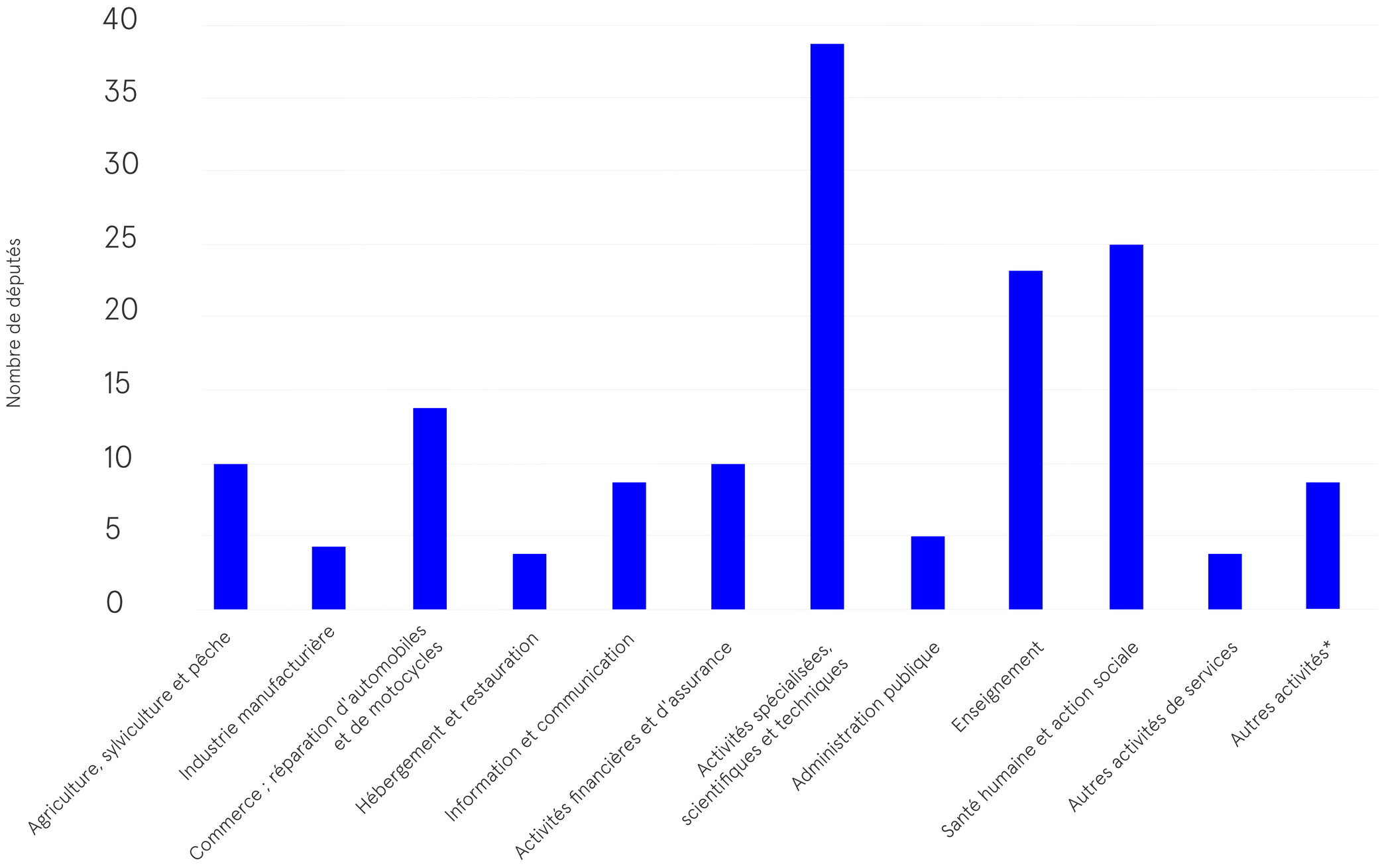

* Autres activités : Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution (1%) ; Transports et entreposage (1%) ; Activités immobilières (1%) ; Activités de services administratifs et de soutien (1%) ; Arts, spectacles et activités récréatives (1%).

> Pour ces activités, la rémunération moyenne des députés concernés était, en 2016, de **44 508 € nets annuels**.

Rémunérations 2016 pour les activités conservées

(revenus > 0 € et < 200 000 €)

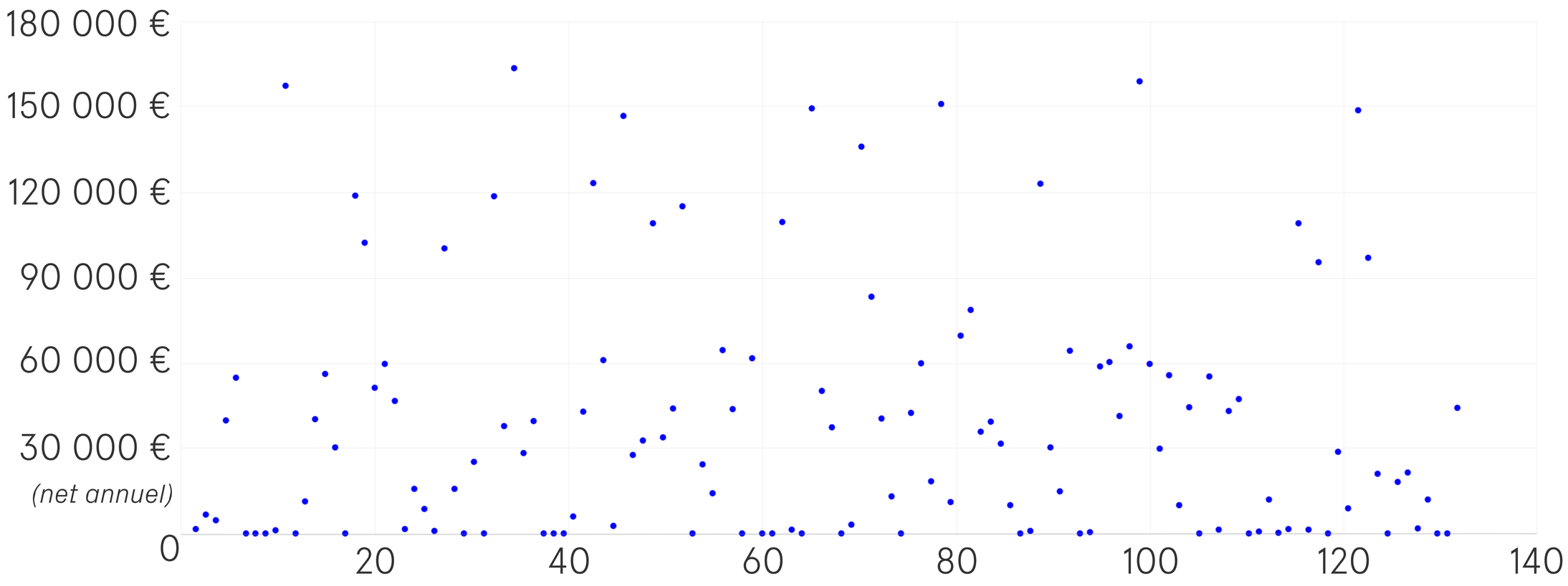

2. Les activités de consultant

> Parmi les députés déclarant une ou plusieurs activités de consultant sur les 5 dernières années, **22% déclarent en conserver au moins une.**

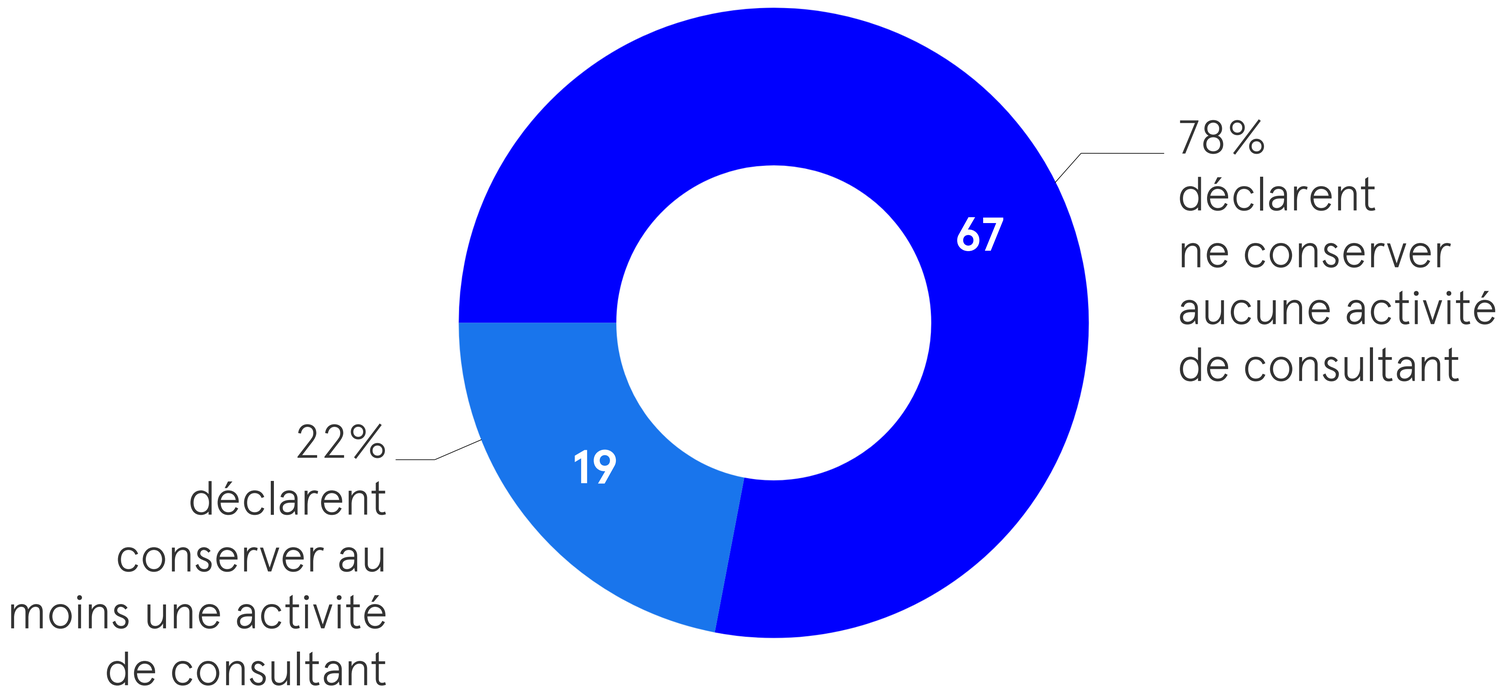

3. Les participations aux organes dirigeants

> Parmi les députés déclarant une ou plusieurs participations aux organes dirigeants d'un organisme privé ou d'une société, **54% déclarent en conserver au moins une.**

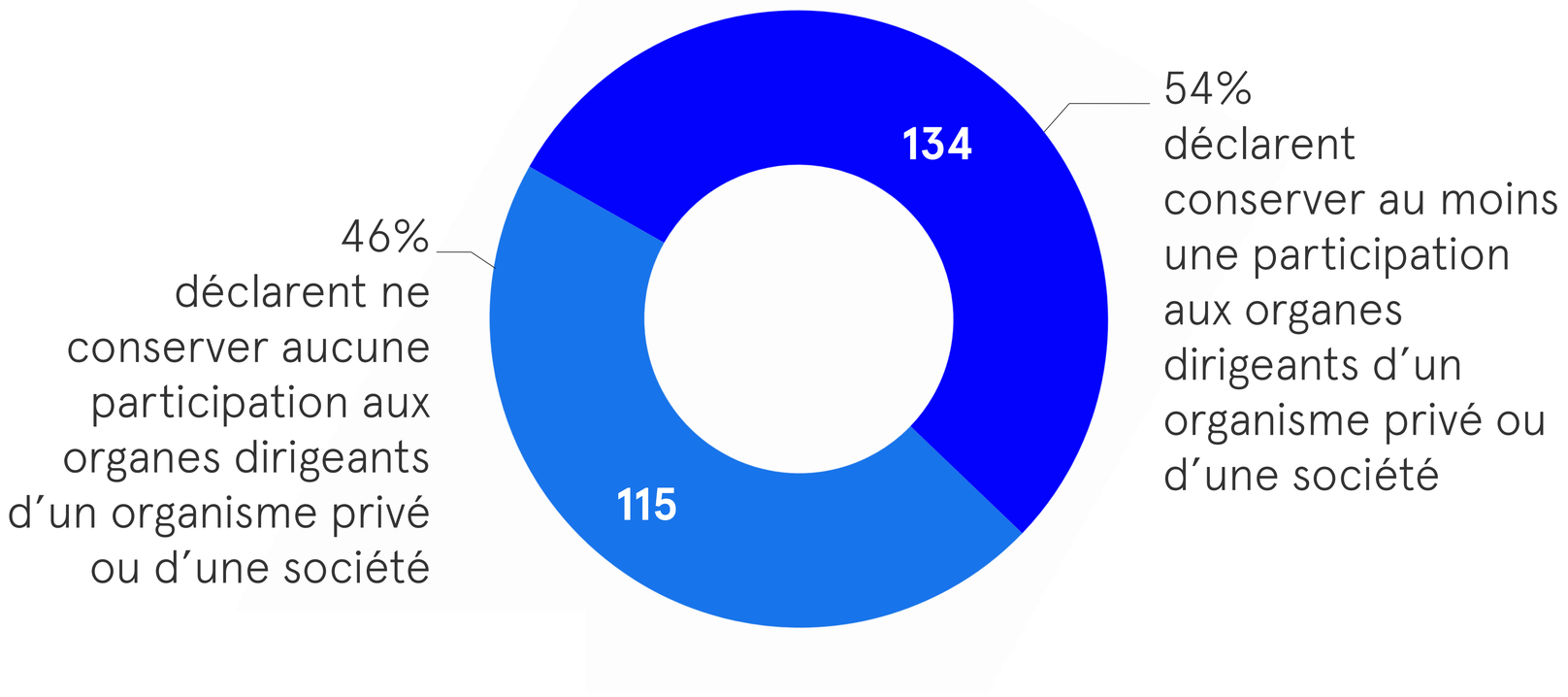

Annexe

Structure et description de la nomenclature d'activités françaises (NAF)[10]

10. http://bit.ly/2KuWauy

Section de la NAF	Description
Agriculture, sylviculture et pêche	Exploitation des ressources naturelles végétales et animales; activités de culture, d'élevage, de sylviculture, d'exploitation forestière et de production d'animaux ou de produits animaux dans une exploitation agricole ou dans leur habitat naturel.
Industrie manufacturière	Transformation physique ou chimique de matériaux, substances ou composants en nouveaux produits.
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Fourniture d'électricité, de gaz naturel, de vapeur et d'eau chaude via une infrastructure permanente (réseau) de lignes, canalisations et conduites, notamment pour les sites industriels et l'habitat résidentiel.
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Activités liées à la gestion de différents types de déchets ; activités liées à la distribution d'eau
Construction	Activités de construction générale et de construction spécialisée pour les bâtiments et le génie civil ; rénovation et la réparation de bâtiments et d'ouvrages de génie civil ; activités de promotion immobilière pour la construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil réalisées en vue d'une vente ultérieure des projets immobiliers (non pour leur exploitation).
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	Commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et la prestation de services liés à la vente de marchandises.
Transports et entreposage	Activités liées au transport, régulier ou non, de passagers et de marchandises, par rail, par route, par conduites, par eau ou par air et les activités connexes, telles que l'exploitation des infrastructures de transport, la manutention du fret, l'entreposage, etc ; les activités de poste et de courrier.
Hébergement et restauration	Mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée pour des visiteurs ou d'autres voyageurs ainsi que la fourniture de repas complets pour consommation immédiate.

Information et communication	Production et la distribution de produits d'information et de produits culturels, la mise à disposition de moyens permettant de transmettre ou de distribuer ces produits, ainsi que les données ou les communications ; activités liées aux technologies informatiques, les services de traitement des données et d'autres services d'information.
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, y compris les activités d'assurance, de réassurance et des caisses de retraite, ainsi que les services financiers de soutien ; activités de détention d'actifs telles que les activités des sociétés holding et des fonds de placement et autres instruments financiers.
Activités immobilières	Activités de bailleurs, d'agents et/ou de courtiers dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : vente ou achat de biens immobiliers, location de biens immobiliers, prestation d'autres services liés à l'immobilier tels que l'évaluation de biens immobiliers ou l'activité d'agent fiduciaire en immobilier.
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités professionnelles, scientifiques et techniques spécialisées (activités juridiques et comptables, conseil en relations publiques et communication etc.).
Activités de services administratifs et de soutien	Activités de soutien aux activités générales des entreprises.
Administration publique	Activités de nature gouvernementale habituellement exercées par l'administration publique.
Enseignement	Enseignement à tous les niveaux et pour toutes les disciplines.
Santé humaine et action sociale	Éventail d'activités allant des soins assurés par des professionnels de la santé dans des établissements hospitaliers et d'autres structures médicales à des activités d'action sociale peu ou pas médicalisées, en passant par des activités d'hébergement médico-social à composante sanitaire.
Arts, spectacles et activités récréatives	Activités destinées à répondre aux intérêts du grand public en matière de culture, de divertissement et de loisirs, y compris les spectacles et l'exploitation de musées, de salles de jeux, d'équipements sportifs et récréatifs
Autres activités de services	Activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ainsi que diverses activités de services personnels.

HAUTE AUTORITÉ
POUR LA **TRANSPARENCE**
DE LA **VIE PUBLIQUE**

Suivez-nous sur :

www.hatvp.fr

@HATVP

linkedin.com/company/hatvp